

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **16 décembre 2013**

Délibération n° 2013-4315

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2013 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2014

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Goux

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 décembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Jacquet), MM. Philip (pouvoir à M. Corazzol), Arrue (pouvoir à Mme David M.), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Genin (pouvoir à M. Millet), Muet (pouvoir à M. Bolliet), Ollivier (pouvoir à M. Guimet), Mme Palleja, MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Peytavin, Ait-Maten, M. Louis.

Conseil de communauté du 16 décembre 2013**Délibération n° 2013-4315**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2013 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2014**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2005-2950 du Conseil du 19 septembre 2005, monsieur le Président a été autorisé à signer un contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'épargne, contrat transféré au Crédit foncier et destiné, tout d'abord, à financer à court ou moyen terme, les équipements de la collectivité et, ensuite, à lui permettre d'ajuster sa trésorerie.

Ce contrat de couverture permet à la Communauté urbaine de Lyon de bénéficier, en conformité avec les circulaires ministérielles des 22 février 1989 et 7 février 1995, de la souplesse d'utilisation des crédits de trésorerie et de la possibilité de consolidation des montants empruntés, imputés alors en section d'investissement, après décision spécifique de l'assemblée délibérante. Ils offrent donc une possibilité d'arbitrage sur les taux d'intérêt par rapport à la ligne de trésorerie ouverte par délibération particulière et l'endettement à long terme classique.

A l'occasion de la clôture budgétaire, en décembre de l'exercice 2013, la Communauté urbaine entend procéder à la consolidation des fonds appelés dans ce contrat, à hauteur de 60 M€ au plus, afin de constater, au compte 16, les ressources qui lui ont permis de financer sa section d'investissement au cours de l'exercice 2013.

De même, au début de l'exercice 2014, la Communauté urbaine pourrait procéder à un remboursement anticipé, à hauteur de 60 M€ au plus si les circonstances le permettent.

Les fonds correspondants seraient à nouveau suivis à partir de cette date, hors budget, par le comptable dans les comptes financiers, conformément aux circulaires ministérielles précitées.

Ainsi, du 1er janvier au 31 décembre 2014, les fonds prêtés seraient suivis hors budget par le comptable dans les comptes financiers. Les frais financiers (intérêts et commissions) feraient l'objet d'inscriptions budgétaires aux comptes de charges financières (compte 661 du budget principal et du budget annexe de l'assainissement).

Pour mémoire, les conditions financières du contrat en cours, qui viendra à échéance le 1er février 2016, sont les suivantes :

- plafond d'utilisation jusqu'au 1er février 2016 : 60 M€,

- index de variation du taux d'intérêt :

- . Tempe avec une marge de 0,0775 %,
- . Euribor 1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois + 0,037 %,
- . TAG 1 mois, 3 mois, 6 mois et TAM + 0,0775 % ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à encaisser tout ou partie des 60 M€ à la fin de l'exercice 2013 sur le contrat de prêt multi-index reconstituable du Crédit foncier et à les rembourser dès que possible en 2014.

2° - Les crédits budgétaires sont inscrits en recettes pour l'exercice 2013 et seront inscrits en dépenses pour l'exercice 2014 au budget principal - compte 164 49 - fonction 01 - opération n° 2374.

3° - Autorise monsieur le Président à mettre en œuvre, du 1er janvier au 31 décembre 2014, le contrat de prêt multi-index reconstituable du Crédit foncier permettant, en utilisation de trésorerie, à l'intérieur de l'exercice budgétaire, des remboursements et des retirages comptabilisés aux comptes financiers, pour un montant maximal de 60 M€.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2013.